RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Annexe 3

Document à renseigner, à signer et à retourner par mail :

ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr

Déclaration de la période d'ouverture d'une baignade

Saison 2022

Je soussigné(e) M. Stan SPEISSMANN, maire de Gerardmer responsable de l'eau de baignade, déclare procéder à l'ouverture de la baignade désignée ci-dessous. Durant la période déclarée, la baignade sera conforme à la description ci-dessous et satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par les articles L.1332-1 à L.1332-9, D.1332-14 à D.1332-42 du code de la santé publique et L.2213-23 du code général des collectivités territoriales.

Je vérifierai aussi souvent que nécessaire, et au moins avant chaque ouverture quotidienne, que rien ne compromet la sécurité et la salubrité des lieux. J'afficherai, pour qu'ils soient visibles par les baigneurs, le règlement des activités pratiquées, les derniers résultats du contrôle sanitaire *(Escherichia Coli, entérocoques et cyanobactéries…)*, de l'autocontrôle *(température de l'eau et de l'air, transparence…)* et la synthèse du profil de vulnérabilité de l'eau de baignade à jour.

Nom de la commune d'implantation : Gerardmer

Nom usuel de la baignade :

Date de début de saison : 13 juin 2022 **Date** de fin de saison : 31 Août 2022

Demande de publication des coordonnées et du classement européen de la baignade dans la plaquette régionale de l'ARS Grand Est : ☐ Oui ☐ Non

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h - 19h	Vendredi 10h 19h
Mardi : 10h - 19h	Samedi 10h 19h
Mercredi : 10h 19h	Dimanche : 10h 19h
Jeudi : 10h - 19h	Jours fériés : 10h - 19h

Nom et Tél. du responsable de la baignade : M. BARUC Jean-Luc 06 73 89 10 71

Tél. de la baignade : 03 29 63 07 92 **Fax** de la baignade :

Tél. de la mairie : 03 29 60 60 60 **Fax** de la mairie :

Adresse mail : centre.aquatique@mairie-gerardmer.com

Nature de la gestion *(rayer la mention inutile)* : Municipale - ~~Association loi 1901~~ - ~~Société privée~~

Autre (précisez) :

Si la gestion n'est pas municipale, merci de préciser :

Nom du gestionnaire :

Adresse du siège social :

Tél du siège social : Fax du siège social :

Nom et Qualité du représentant légal :

.....

Est-il prévu que la baignade soit dotée d'un surveillant de baignade ? ☒ Oui ☐ Non

L'aménagement de la baignade est assuré par : Ville de Gerardmer

L'entretien de la baignade est assuré par : Ville de Gerardmer

La fréquence d'entretien du site est : journalière

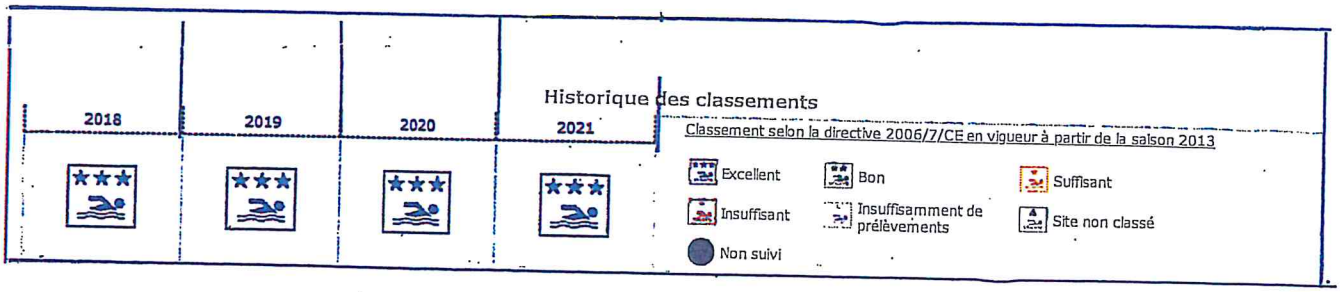
Le coût du contrôle sanitaire (analyses) sera facturé et adressé à : Mairie de Gerardmer, 46 rue Charles de Gaulle BP 400 Gerardmer

Fait le 12/04 à Gerardmer

Signature :

MAIRIE DE GERARDMER VOSGES

UNION NAUTIQUE



Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

Excellent | Bon | Suffisant | Insuffisant | Insuffisamment de prélèvements | Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible | Non suivi

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion

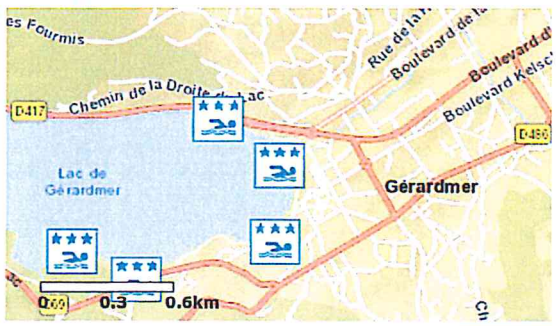
Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollutions	Impact	Surveillance	Indicateur déclenchant des mesures de crises	Mesures de gestion préventives	Description des actions
Cours d'eau	Potentiel	Contrôles par agent technique	Episode orageux ou constat visuel de perturbation	Analyses bactériologiques Arrêt de baignade	Mise en place d'un suivi bactériologique d'autocontrôle Procédure d'alerte
Réseaux d'eaux usées	Potentiel				
Réseau d'eau pluviale	Potentiel				
Activité agricole	Non	-			
Centre équestre	Non	-			
Activité nautique	Potentiel	Contrôles réguliers (dispositifs "eaux noires" des bateaux...)	Dysfonctionnements constatés	Recommandations de bonnes pratiques	Arrêt éventuel de la baignade Obligation de mise en conformité
Accès des animaux sur les plages	Potentiel	Contrôles réguliers	Animaux domestiques dans l'eau	Interdiction d'accès à la baignade	Obligation de tenue en laisse sur les bords
Zone de nidification	Non	Contrôles réguliers	Nidification localisée à proximité de baignades	-	Isolement des zones de nidification
Baignade en elle-même et sur fréquentation	Potentiel	Contrôles réguliers	Surfréquentation constatée	Limitation éventuelle du nombre de baigneurs	Obligation éventuelle de respect de la limitation imposée
Parkings, routes	Potentiel	Contrôles réguliers	Déversement de polluants (hydrocarbures...)	-	Arrêt éventuel de la baignade Elimination des polluants
Déchets des vacanciers	Non	Contrôles réguliers		Mise en place de poubelles	Signalétique
Orages, pluies intenses	Potentiel	Anticipation par prévisions météorologiques	Episode orageux ou constat visuel de perturbation	Analyses bactériologiques Arrêt de baignade	Mise en place d'un suivi bactériologique d'autocontrôle Procédure d'alerte
Aire de camping	Non	Contrôles réguliers	Dysfonctionnements constatés	Recommandations de bonnes pratiques	Arrêt éventuel de la baignade Obligation de mise en conformité

A signaler | Qualité de l'eau | Zoom sur le contrôle | Recommandations | Eau & santé

Qualité des eaux de baignade > BASE DE L'UNION NAUTIQUE

Année : 2021 OK

BASE DE L'UNION NAUTIQUE
Département : VOSGES / Commune : GERARDMER



Retour

Début de la saison : 14/06/2021 Fin de la saison : 01/09/2021

Classement de l'année 2021 : Excellent

Légende:
- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site non classé
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

Résultats des prélèvements de l'année 2021

25/05/2021	14/06/2021	12/07/2021	10/08/2021						
Bon	Bon	Bon	Bon						

Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat

Historique des classements

2018	2019	2020	2021
★★★	★★★	★★★	★★★

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

Excellent | Bon | Suffisant | Insuffisant | Insuffisamment de prélèvements | Site non classé | Non suivi

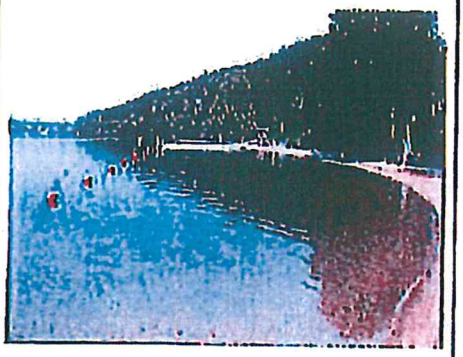
A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. Pour en savoir plus

[Imprimer la page]

PROFIL DE BAIGNADE TYPE 1 : FICHE DE SYNTHESE			
Département	**Vosges (88)**	Site de baignade	**L'Union Nautique**
Commune	**Gérardmer**		
Contact de la personne responsable de la baignade		Mairie de Gérardmer - Service des Sports (Cyril Carru) 46 Rue Charles De Gaulle 88400 GÉRARDMER Téléphone : 03 29 60 60 60 / 03.29.60.60.81	

Description générale de la zone de baignade	
Caractéristiques physiques de la zone de baignade	
Nature	Sable
Longueur	200 m
Largeur	10-20 m
Localisation (Lat/Long)	48° 04' 18" Nord et 6° 51' 48" Est
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période de fréquentation	Juillet-Aout (parfois quelques jours en juin et/ou mai)
Fréquentation journalière estimée	400 personnes par jour (moyenne estimée des entrées payantes)
Equipements sanitaires	Douches, toilettes
Poste de secours et surveillance	Oui
Usages et loisirs nautiques	Baignade
Accès aux animaux	Non
Autres équipements	Accès handicapés, toboggans, jeux...

Aperçu de la zone de baignade



Situation du site de baignade

